



BUDGETS PRIMITIFS

EXERCICE 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

BUDGETS CONCERNES : BUDGET PRINCIPAL ET 10 BUDGETS ANNEXES :

- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Emprises Militaires
- Budget Transport
- Budget Centre Aqualudique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Aire de camping-cars
- Budget Parkings
- Budget Assainissement
- Budget Eau

PREAMBULE :

La construction budgétaire 2025 intègre les différents paramètres suivants :

CEUX LIES AU CONTEXTE :

➤ Contexte exogène :

- La préparation budgétaire 2025 s'est réalisée dans un contexte particulier en l'absence de loi de finances suite à la motion de censure adoptée le 4 décembre 2024 par l'Assemblée Nationale et suspendant de fait l'examen et l'adoption du projet de loi de finances 2025 qui n'a donc pu être adopté avant la fin de l'année 2024.

Dans ce contexte, le Gouvernement a déposé un projet de Loi spéciale visant à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement des services publics dans l'attente de l'adoption d'une loi de finances 2025.

Le 6 février 2025, les sénateurs ont adopté le projet de loi de finances, qui a fait l'objet d'un accord entre députés et sénateurs. Ce vote conforme du Sénat permet l'adoption définitive du budget par le Parlement.

L'effort pour les collectivités locales a été ramené de 5 à 2,2 milliards d'euros, selon les dispositions suivantes :

- Mise en place d'un Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) : économie de 1 milliard d'euros.
- Gel de la revalorisation de TVA : économie de 1,2 milliard d'euros.
- Baisse du Fonds vert (de 2,5 à 1,15 milliard d'euros).
- Augmentation des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points par an pendant 4 ans, soit 1,2 milliard d'euros par an pour tous.
- Légère hausse de la DGF de 290 millions d'euros pour l'amener à 27,535 milliards d'euros.

Le budget 2025 a donc été construit en tenant compte de la contribution à l'effort collectif du redressement des finances publiques. C'est pourquoi, la prudence quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité a été de rigueur pour permettre la poursuite de son plan d'investissement.

➤ Contexte endogène :

- La préparation budgétaire 2025 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre des priorités de la collectivité pour son territoire et ses habitants. Cette ambition volontaire et raisonnée s'exprime à travers les politiques publiques menées et l'engagement financier qui y est consacré.

Le budget 2025 traduit une solide solidarité envers les communes membres, via les dispositifs de Dotation de Solidarité Communautaire et des différents fonds de concours, mais aussi envers les habitants en déployant des moyens importants pour mettre en œuvre les politiques publiques qui composent le projet communautaire qui se veut engagé et ambitieux.

- Le budget primitif est la traduction de la mise en œuvre des politiques publiques déterminées par la collectivité, à savoir, favoriser l'emploi, le tourisme et la formation, soutenir le logement et l'habitat, développer la mobilité, améliorer le cadre de vie, accompagner la solidarité et renforcer la prévention, protéger l'environnement, et la gestion du patrimoine communautaire.

CEUX LIES A NOS OBJECTIFS :

- La communauté urbaine a fait le choix d'une solidarité réaffirmée et les reversements aux communes sont renforcés à la suite de la refonte des critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) et du système de garantie mis en place à l'issue de cette refonte ;
- L'enveloppe des subventions aux associations est fixée à 2,9M€ (hors mises à disposition) ;
- Stabilité des taux de fiscalité directe locale ;
- Adaptation du produit attendu de GEMAPI eu égard aux enjeux en la matière ;
- Taux de TEOM inchangé ;
- Mise en application du nouveau taux de versement mobilité suite à la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2024 ;

- Maintenir la capacité de désendettement inférieure à 8 ans sur le budget principal et sur les budgets annexes bâtiment et transport et à moins de 12 ans sur les budgets annexes assainissement et eau.

BESOIN D'EMPRUNT PREVISIONNEL SUR 2025 :

- Budget principal : 27M€ ;
- Budget annexe assainissement : 0.45M€ correspondant à des avances remboursables à 0% émanant de l'Agence de l'Eau ;

Le besoin de financement prévisionnel s'établit au BP 2025 et tous budgets confondus à **27,5M€**.

En considérant un niveau d'exécution budgétaire maximal des dépenses d'équipement et compte tenu du remboursement en 2025 de l'annuité en capital de la dette pour **8,5M€**, l'endettement supplémentaire prévisionnel sur 2025 serait de **19M€** tous budgets confondus.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025	5
I – LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€) ...	5
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	5
CHAPITRE 2 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET TRANSPORT	12
I – LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	12
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT	12
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT	13
CHAPITRE 3 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2025 (Hors assainissement et eau)	14
I – L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES (dont reports N-1 et affectation des résultats)	14
II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2025	15
CHAPITRE 4 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT	17
I – LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	17
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	17
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	18
CHAPITRE 5 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET EAU	19
I – LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)	19
II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU	19
III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU	20
CHAPITRE 6 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGETS CONSOLIDES - DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1.....	21

CHAPITRE 1 : BUDGET PRINCIPAL - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

I – LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre 39,0		Recettes d'ordre 2,7
	Dépenses Réelles 76,4		Recettes Réelles 101,1
			Résultat de fonct. N-1 11,6
	115,4	=	115,4
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre 4,8		Recettes d'ordre 41,1
	Déficit d'invest. N-1 21,3		Résultat de fonct. Cap. N-1 26,3
	Dépenses d'équip. N + reports N-1 72,7		Recettes d'équip. N + reports N+1 13,1
	Autres reports 0,0		Autres ress. (FCTVA, TA) 6,0
	Remb. Capital de la dette 5,9		Emprunt prévisionnel 27,0
	Ligne de trésor. et caution 3,0		Ligne de trésor. et caution 3,0
	Sub. équilibre bud. annexes 9,9		
	Autres 1,0		Autres 2,1
	118,6	=	118,6

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif s'équilibre :

- En fonctionnement à **115,4M€** ;
- En investissement à **118,6M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2025 s'élèvent à **101,1M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **112,7M€** en y incluant l'excédent de fonctionnement reporté de 2024 qui s'élève à **11,6M€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **76,4M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	17,8	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	11,6
Reversements aux communes	26,0	Impôts et taxes dt TFB, TFFNB, Quote part TVA suite suppr. TH, CFE, CVAE, IFER, TASCOT, FNGIR, FPIC, GEMAPI, Taxe de séjour, droit de place, AC ...)	73,8
dt AC = 19 289 416		Dotations et subventions (dt DGF, DCRT, all. compensatic	23,6
dt DSC = 6 788 226			
Autres reversement de fiscalité Prélèv. FPIC, dégrev. TASCOT	0,8		
Charges brutes de personnel et frais assimilés	21,7		
Versement subventions, SDIS et indemnités	8,6	Autres ressources (refacturation MAD, remb. Divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, produits exceptionnels	3,7
dt subventions ass + MAD = 2,9			
dt SDIS & allocation vétéran= 3,7			
dt indemnités = 1			
dt autres = 0,8			
dt participation COS = 0,2			
Charges financières (intérêts dette)	1,1		
Provisions pour risques	0,04	Reprises sur provisions	0,04
Equilibre des budgets annexes* et autres	0,38		
Dépenses spécifiques	0,04		
TOTAL DEPENSES REELLES	76,4	TOTAL RECETTES REELLES	112,7

* Subventions d'équilibre au fonctionnement des budgets annexes :

budget emprise militaire	0,37
budget transport	0,01

A. COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Sur le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **76,4M€**, soit une baisse de **-2,02%** par rapport au BP 2024 (-1,6M€) :

Comparaison BP 2025/BP 2024 en M€	BP 2024	Prévision BP 2025	% variation
Charges à caractère général	17,9	17,8	-0,7%
Charges de personnel et assimilées	19,8	21,7	9,5%
Indemnités	0,96	1,01	4,9%
Reversements aux communes (AC + DSC)	26,1	26,0	-0,4%
FPIC et autres reversements	1,0	0,76	-20,8%
Subventions aux associations dt COS	2,9	2,92	0,8%
+ MAD dt COS	0,17	0,17	1,8%
SDIS + allocations de vétéran	3,56	3,68	3,4%
Autres	0,45	0,82	80,8%
Charges financières	1,12	1,07	-4,8%
Dépenses spécifiques	0,04	0,04	0,0%
Créances éteintes / admissions en non-valeur	0,02	0,02	0,0%
Sub. Budgets annexes	3,9	0,38	-90,4%
dont Transport	3,5	0,01	-99,8%
dont Emprises militaires	0,4	0,37	-13,7%
dont Ordures ménagères		0,00	
Dotations aux provisions	0,04	0,04	11,3%
Total Budget Principal	77,9	76,4	-2,02%

- Les charges à caractère général sont en baisse par rapport aux prévisions du budget primitif précédent. Les prévisions 2024 en dépenses énergétiques prévoyaient une enveloppe importante pour l'éclairage public (2,3M€), compétence transférée au 1^{er} janvier 2024. Les prévisions 2025 sont basées sur le consommé 2024 (1,3M€).

Les frais de combustibles et de chauffage urbain sont également prévus en baisse (-139K€).

Parmi les autres postes de dépenses en baisse, les cotisations présentent une diminution des inscriptions budgétaires du fait de la suppression de la cotisation au pôle métropolitain, dissout en 2024.

Les frais de maintenance sont également en baisse mais une partie des crédits a été inscrite au chapitre 65 correspondant aux logiciels en Cloud.

D'autres postes de dépenses sont en hausse, notamment les frais d'assurance qui connaissent une hausse importante (+265K€).

Les frais d'études de fonctionnement sont également en hausse (+310K€) avec l'inscription entre autres de l'évaluation du plan climat (80K€), l'étude SERM (100K€), l'étude de préfiguration du CSU (70K€) ou encore l'étude de renouvellement urbain du quartier des blancs monts (70K€).

L'enveloppe affectée aux contrats de prestations de services est en hausse également (+240K€) notamment pour les prestations confiées à l'office du tourisme.

- L'enveloppe des subventions aux associations est maintenue à hauteur de 2,8M€ (hors mise à disposition) ;
- La contribution de la CUA au SDIS est en hausse de +3,4% (la contribution 2024 était de 31,96€/habitants pour 109 592 habitants en 2024 et sera de 32,92€/hab. pour 109 776 habitants en 2025) ;
- La subvention d'équilibre au budget annexe emprises militaires est prévue en baisse de 13,7% (soit - 58K€), et celle pour le budget annexe transport est en baisse de 99% (soit -3,5M€) du fait de la revalorisation du taux de versement mobilité au 1^{er} janvier 2025 (1,25%).

Le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget principal reste celui des reversements aux communes via les attributions de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour un montant total de 26M€.

L'attribution de compensation est le **principal flux financier entre les communes et EPCI** à fiscalité professionnelle unique. Elle assure la neutralité budgétaire des transferts de charge et de compétences entre l'intercommunalité et les communes membres. Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les compétences transférées par les communes aux EPCI à fiscalité professionnelle unique.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un **mécanisme de péréquation financière** destiné à réduire les écarts de richesse et de charges entre les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre.

	BP 2025
Attribution de compensation	19 289 416
Dotation de Solidarité Communautaire	6 677 334
	25 966 750

En ce qui concerne les dépenses de personnel et les frais assimilés, il s'agit ici des dépenses brutes de personnel. Celles-ci évoluent sur le budget principal et de BP à BP de +9,5% :

	BP 2024	BP 2025	Evol.
Masse salariale chargée	19 757 602	21 632 651	9,5%
Fonctionnement RH (Médecine du travail, pharmacie...)	92 000	98 000	6,5%
TOTAL	19 849 602	21 730 651	9,5%

L'évolution de la masse salariale s'explique notamment par la mise en place des titres restaurant et de la participation de la collectivité à hauteur de 50%, et par la revalorisation du taux de cotisation patronale lié à la CNRACL. De plus, les recrutements prévus en 2024 mais non encore pourvus impacteront la masse salariale en 2025, tout comme les recrutements intervenus en 2024 et ceux qui le seront en 2025. Est également intégré dans les prévisions 2025 le transfert du personnel suite à la mise en place du service commun en matière informatique.

La création de ce service au 1^{er} janvier 2025 s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire. Les communes adhérentes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas-lez-Arras ont coconstruit ce service avec la Communauté urbaine afin de répondre à leurs besoins en

termes d'expertise et de compétences dans le domaine informatique, des télécommunications et des usages numériques.

12 agents ont ainsi été intégrés à la CUA, représentant une dépense supplémentaire de 600K€ et qui fera l'objet de refacturation auprès des communes concernées.

En ce qui concerne le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), il convient de rappeler que la Communauté Urbaine d'Arras est à la fois contributrice et bénéficiaire du dispositif. Sa contribution au dispositif pour 2025 a été prévue de manière identique à celle enregistrée au compte administratif 2024.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Prélèvement FPIC	423 149	473 305	473 305

B. COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **101,1M€** (hors excédent de fonctionnement reporté de N-1) et sont en progression de 3,4% par rapport au BP 2024.

Les principaux postes de ressources sont les suivants :

1. Le poste « **impôts et taxes** » est prévu à hauteur de **73,8M€**.

Les recettes concernant la fiscalité directe ont été évaluées selon la méthode suivante :

- Une stabilité des taux de fiscalité directe locale ; la volonté pour 2025 est de maintenir les taux inchangés (depuis 2013) :

	2025
TH/THRS	16,53%
TFB	5,77%
TFNB	11,45%
CFE	30,58%

- Les **impôts « ménages »** (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe Additionnelle sur le Foncier Non bâti et GEMAPI)

	BP 2024	Alloué 2024	Prév. BP 2025	Evol. BP25/BP24	Evol. BP25/alloué24
<i>en M€</i>					
Impôts "ménages"	8,92	8,92	9,26	3,7%	3,7%
GEMAPI	0,55	1,13	2,82	417,1%	150,4%

Les bases fiscales 2024 des locaux non révisés (les locaux d'habitation et les locaux industriels) ont été revalorisées par application d'un coefficient. Ce coefficient correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) du mois de novembre 2024 qui est de 1.017 soit une revalorisation de **1.7 %**.

Les bases fiscales 2024 des locaux révisés (locaux commerciaux) ont été, quant à elles, revalorisées en prenant en compte l'évolution de la grille tarifaire départementale 2025. La moyenne des 228 tarifs applicables permettent une revalorisation à hauteur de **+ 1.21 %**.

Une **minoration de 2%** des bases fiscales revalorisées a été appliquée afin d'anticiper le prélèvement sur recettes qui était prévu au projet de loi de finances 2025 de décembre 2024.

Les ressources issues des impôts « ménages » (THRS, TFB, TFNB et TATFNB) seront prévues en 2025 à **9,3M€** soit une hausse prévisionnelle par rapport au BP 2024 de + 4.5 % et tiennent compte de la revalorisation des bases cadastrales et de la grille tarifaire départementale.

Depuis 2021, la Communauté Urbaine d'Arras perçoit une quote-part de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette compensation a été estimée pour 2025 à 24.39M€. Cette compensation a été calculé en prenant en compte le montant définitif de 2023 multiplié par le taux d'évolution prévisionnel de TVA de 0.8 %.

Le produit attendu de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation (GEMAPI) pour 2025 est de **2,86M€**. Il couvre les dépenses nettes prévisionnelles du budget GEMAPI. Ce produit se répartit en deux composantes : une dotation par l'état d'un montant total de 38 192 € et d'un produit fiscalisé réparti entre la THRS, TFB, TFBN et la CFE d'un montant de 2.82M€. Ce produit fiscalisé est en hausse de 412.7%.

- **Les impôts « entreprises »** : ils sont prévus à hauteur de **18,4M€**, soit en hausse prévisionnelle de **4,2%** par rapport au BP 2024.

en M€	BP 2024	Alloué 2024	Prév. BP 2025	Evol. BP25/BP24	Evol. BP25/alloué24
Contribution Foncière des Entreprises	14,6	14,6	14,7	0,9%	0,9%
Rôles supplémentaires de CFE		0,3	0,0		
TASCOM	2,0	2,0	2,6	27,8%	27,8%
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entrep	1,1	1,1	1,1	3,6%	3,6%
Total	17,7	18,0	18,4	4,2%	2,4%

La Cotisation Financière des Entreprises (CFE) : il est appliqué à la base fiscale 2024 la revalorisation issue de l'IPCH de novembre 2024 et une prévision d'une dynamique des bases. La hausse de ce produit est ainsi estimée à 2,5 % pour les locaux non révisés et à 1,21 % pour les locaux révisés, également impactés par l'évolution de la grille tarifaire départementale 2025.

Depuis 2023, la Communauté Urbaine d'Arras perçoit une fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pour les collectivités territoriales au profit de l'Etat. Le montant prévisionnel de cette compensation est de **9,3M€** pour 2025. Cette fraction perçue tient compte de l'évolution prévisionnelle de la TVA de 0.8% appliquée au montant définitif 2023.

La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) : le conseil communautaire du 29 septembre 2022 avait porté le coefficient TASCOM à 1,25. Il a permis la recette issue de cette taxe d'un montant de 2,6 M€ en 2024. Ce montant est repris pour 2025.

Le produit d'IFER 2025 est basé sur le produit définitif perçu en 2024 avec application d'une dynamique prévisionnelle des bases de 1,5 %.

En ce qui concerne le FPIC (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), pour la part revenant à la CUA au titre du droit commun, celui-ci est prévu en 2025 sur la base du réalisé de 2024, soit **1,4M€** (après prélèvements pour reversements, le solde du FPIC 2024 est estimé à 890K€).

2. Le poste « dotations et subventions » est prévu à hauteur de 23,6M€.

- **Les allocations compensatrices**

Le montant des allocations compensatrices prévues au BP 2025 s'établit à 6,1M€. Cette prévision a été établie à partir des allocations compensatrices effectivement perçues sur l'exercice 2024 d'un montant de 6,1M€.

En M€	BP 2024	Prév. BP 2025	Evol.BP 25/24
Compensation CFE (base mini, QPV, RCE, diffuseur de presse)	0,40	0,49	22%
Compensation TF	0,06	0,06	7%
Sous-total compensation CFE, TF	0,46	0,55	20%
Compensation CFE locaux industriels	4,49	4,74	6%
Compensation TF locaux industriels	0,76	0,77	2%
Compensation CFE locaux industriels GEMAPI	0,02	0,02	0%
Compensation TF locaux industriels GEMAPI	0,02	0,02	0%
Sous-total compensation locaux industriels	5,29	5,55	5%
Total allocations compensatrices	5,75	6,11	6%

- **Les compensations consécutives à la suppression de la TP**

La **DCRTP** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) et le **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources), sont prévues respectivement à hauteur de 2,90M€ et 5,93M€.

en M€	BP 2024	Prév. BP2025
DCRTP	3,43	2,90
FNGIR	5,93	5,93

- **Les dotations en provenance de l'Etat**

La DGF (dotation globale de fonctionnement) est prévue à hauteur de 12,89M€, en baisse de -1,85% par rapport à la DGF perçue en 2024.

en M€	DGF notifiée 2024	DGF prév.2025
Dot. D'Interco.	4,10	4,31
Dot. De comp.	9,04	8,58
Total DGF	13,13	12,89

Enfin, **les autres ressources** de ce budget comprennent les refacturations de la masse salariale affectée aux budgets annexes assainissement, eau et emprises militaires ou à d'autres organismes, les produits divers liés aux locations immobilières, les produits issus des aires d'accueil des gens du voyage, les redevances d'occupation du domaine public, le produit de la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) prévu en 2025 à hauteur de 2M€.

C. L'ÉPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2025, l'épargne brute prévisionnelle est de 24,7M€ soit une hausse de +5M€ par rapport au BP 2024. Cette évolution s'explique par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, par la revalorisation du produit de la GEMAPI et du taux de versement mobilité. La subvention au budget annexe Transport versée par le budget principal en est fortement impactée à la baisse.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	21,3	Couverture du déficit N-1 + reports N-1 (1068)	26,3
Dépenses d'équipement N + Reports N-1 (20,204,21,23,26,27,45)	72,7	Subventions d'investissement N + Reports N-1 (024, 13,27,45)	13,1
Autres reports	0,02	Autres dotations (FCTVA, TLE/TA)	6,0
Equilibre des budgets annexes	9,92		
dont équilibre budget emprise militaire	0,55		
dont équilibre budget ZAC	7,22		
dont équilibre budget centre aqualudique	0,71		
dont équilibre budget parkings	1,45		
Remboursement du capital de la dette	5,9	Besoin prévisionnel d'emprunt	27,0
Ligne de Trésorerie et caution	3,0	Ligne de Trésorerie et caution	3,0
Remboursement de TA	0,5		
Avances forfaitaires	0,1		
Ecritures comptables de régularisation	0,5	Ecritures comptables de régularisation	2,1
TOTAL DEPENSES REELLES	113,8	TOTAL RECETTES REELLES	77,5

A. COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement prévues au budget principal s'élèvent à **72,7M€** reports 2024 inclus, auxquelles s'ajoutent d'autres reports pour un montant de **0,02M€** et l'équilibre en investissement des budgets annexes via des subventions pour **9,92M€**.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de **5,9M€**.

B. COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes prévues au BP 2025 se répartissent notamment entre :

- La couverture du déficit par la capitalisation de l'excédent de fonctionnement 2024 pour **26,3M€** ;
- Des subventions d'équipement (dont prévision de cessions de patrimoine) pour **13,1M€** ;
- Des ressources issues du FCTVA et de la taxe d'aménagement (et autres) pour **6M€**.

Si les prévisions de dépenses d'équipement prévues au budget primitif 2025 sur le budget principal se réalisent, un recours à l'emprunt estimé à **27M€** sera nécessaire pour leur financement.

CHAPITRE 2 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET TRANSPORT

I – LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre 3,7		Recettes d'ordre 0,9
	Dépenses Réelles 18,0		Recettes Réelles 20,7
			Subvention d'équilibre 0,01
	21,7	=	21,7
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre 1,0		Recettes d'ordre 3,8
	Dépenses d'équip. N + reports N-1 2,7		Excédent d'invest. N-1 0,41
			Recettes d'équip. N + reports N-1 -
			Autres ress. (FCTVA) 0,4
	Remb. Capital de la dette 0,8		Emprunt prévisionnel -
	Av. forfaitaire 0,1		
	4,5	=	4,5

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif du budget annexe transport s'équilibre :

- En fonctionnement à **21,7M€** ;
- En investissement à **4,5M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2025 du budget annexe transport s'élèvent à **20,7M€**.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à **18M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	17,7	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	1,7
Charges de personnel et frais assimilés	0,13	Produits issus de la fiscalité (VM)	18,8
Autres charges de gestion courante	0,05	Subventions d'exploitation	0,01
Charges financières (intérêts dette)	0,09	Autres produits de gestion courante	0,07
Charges exceptionnelles	0,003	Produits exceptionnels & reprise de provision	0,10
Reversements de fiscalité	0,01		
TOTAL DEPENSES REELLES	18,0	TOTAL RECETTES REELLES	20,7

A. COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est celui des charges à caractère général pour **17,7M€**. Ce poste reprend la contribution financière forfaitaire à verser à la société Artis qui exploite le réseau de transport de voyageurs et est prévue à hauteur de **16,3M€** à laquelle s'ajoute la refacturation de la taxe sur les salaires (**0,5M€**).

Les charges financières s'élèvent à **86K€** et correspondent aux intérêts de la dette.

B. COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Le premier poste de ressources est celui du versement mobilité dont le montant prévisionnel s'élève à **18.8M€** par application du taux de 1,25% mis en application à compter du 1^{er} janvier 2025.

1,45M€ sont prévus au budget 2025 au titre de la convention avec la Région pour le transport des scolaires.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget transport, une subvention de fonctionnement du budget principal est prévue à hauteur de **7K€**.

C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2025, l'épargne brute prévisionnelle est de **2,7M€**, soit en hausse de + 170K€ par rapport à l'épargne brute annoncé au BP 2024 sous l'effet de la dynamique attendue sur les ressources issues du versement mobilité.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT (en M€)			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
		Excédent d'investissement reporté	0,4
Dépenses d'équip. N + reports N-1	2,7	Subventions d'invest. N + reports N-1	0,00
		Autres dotations (FCTVA)	0,4
Remboursement du capital de la dette	0,8	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,0
Avances forfaitaires	0,1		
TOTAL DEPENSES REELLES	3,6	TOTAL RECETTES REELLES	0,8

A. COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Pour 2025, les dépenses d'équipement sur ce budget s'élèvent à **2,7M€** reports 2024 compris. Ces dépenses d'équipement correspondent à la poursuite du renouvellement des bus GNV (gaz naturel pour véhicule), au renouvellement de vélos électriques, ainsi qu'à l'aménagement du domaine public.

Les dépenses d'investissement comprennent également le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour un montant de **0,8M€** résultant des emprunts mobilisés les années précédentes (2018, 2019 et en 2023).

B. COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes réelles d'investissement 2025 correspondent au FCTVA prévue à hauteur de **0,4M€**.

La section d'investissement du budget transport s'équilibre sans avoir recours à l'emprunt.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2025 (HORS ASSAINISSEMENT ET EAU)

I – L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES (DONT REPORTS N-1 ET AFFECTATION DES RESULTATS)

			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
BATIMENT	Dépenses	Ordre	1 429 995	256 000	1 685 995
		Réel	364 676	1 684 647	2 049 323
	Recettes	Ordre	206 000	1 479 995	1 685 995
		Réel	1 588 671	460 652	2 049 323
	TOTAL		0	0	0
ZAC	Dépenses	Ordre	36 319 555	35 009 184	71 328 739
		Réel	11 385 336	8 526 037	19 911 373
	Recettes	Ordre	35 009 184	36 319 555	71 328 739
		Réel	12 695 707	7 215 666	19 911 373
	TOTAL		0	0	0
EMPRISES MILITAIRES	Dépenses	Ordre	370 000	391 000	761 000
		Réel	257 900	1 298 580	1 556 480
	Recettes	Ordre	260 000	501 000	761 000
		Réel	367 900	1 188 580	1 556 480
	TOTAL		0	0	0
TRANSPORT	Dépenses	Ordre	3 707 778	990 000	4 697 778
		Réel	17 959 775	3 554 038	21 513 813
	Recettes	Ordre	940 000	3 757 778	4 697 778
		Réel	20 727 553	786 260	21 513 813
	TOTAL		0	0	0
CENTRE AQUA LUDIQUE	Dépenses	Ordre	1 789 704	785 000	2 574 704
		Réel	5	2 039 145	2 039 150
	Recettes	Ordre	735 000	1 839 704	2 574 704
		Réel	1 054 709	984 442	2 039 150
	TOTAL		0	0	0
ORDURES MENAGERES	Dépenses	Ordre	0	0	0
		Réel	18 701 397		18 701 397
	Recettes	Ordre	0	0	0
		Réel	18 701 397		18 701 397
	TOTAL		0	0	0
AIRE DE CAMPING-CARS	Dépenses	Ordre	62 280	54 000	116 280
		Réel	0	46 460	46 460
	Recettes	Ordre	54 000	62 280	116 280
		Réel	8 280	38 180	46 460
	TOTAL		0	0	0
PARKINGS	Dépenses	Ordre	665 996	50 000	715 996
		Réel	714 076	2 739 670	3 453 746
	Recettes	Ordre	0	715 996	715 996
		Réel	1 380 072	2 073 674	3 453 746
	TOTAL		0	0	0

- Le budget Bâtiment** : reprend l'ensemble des bâtiments loués à des tiers privés. Il s'agit d'un budget géré en hors taxes. Les dépenses concernent, en fonctionnement, les taxes foncières et les dépenses courantes de ces bâtiments.
 Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers et au remboursement par les locataires des charges locatives.

En investissement, les dépenses d'équipement concernent notamment l'aménagement du bâtiment des 3 parallèles.

- **Le budget ZAC** : ce budget annexe est également géré en hors taxes. Les dépenses prévues au budget 2025 concernent l'aménagement des zones d'activités du territoire en vue de l'implantation d'entreprises. Les recettes correspondent aux cessions de terrains pour l'implantation ou l'extension d'entreprises.
- **Le budget Emprises militaires** : en fonctionnement, ce budget annexe reprend en dépenses l'entretien des terrains et les taxes foncières. Ces dépenses sont financées par le budget principal via le versement d'une subvention d'équilibre pour un montant, en recettes de fonctionnement, de 368K€. En investissement, les crédits prévus en dépenses sont affectés au financement de l'aménagement des bâtiments et de l'agencement de la Citadelle. Des crédits sont inscrits également pour l'avance de trésorerie relative à la concession d'aménagement de l'esplanade du gouverneur confié à la SPL de l'Artois. En recettes d'investissement, sont prévus des crédits pour la cession de bâtiments, et une subvention du budget principal d'un montant de 546K€.
- **Le budget Centre Aqualudique** : en fonctionnement, ce budget annexe ne reprend, en dépenses, que des opérations d'ordre d'amortissements des biens. En recettes, outre les opérations d'ordre, est inscrite sur ce budget annexe la redevance à percevoir du délégataire. Les dépenses d'équipement prévues au BP 2025 concernent la réfection de la toiture pour un montant de 1,7M€.
- **Le budget Ordures Ménagères** : en fonctionnement, les dépenses reprennent l'intégralité du coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères et s'élèvent à **18,3M€**. Ces dépenses seront équilibrées en recettes par les produits issus de la TEOM estimés à **18,3M€** suite à la revalorisation des bases cadastrales en lien avec l'IPCH (pour les locaux d'habitation) et la grille tarifaire (pour les locaux commerciaux) et d'une hausse de taux, intervenue en 2023, visant à assurer le financement de l'intégralité du coût de collecte et de traitement des ordures ménagères. Les taux applicables depuis 2023 sont les suivants :
 - **Zone 1¹** : taux de **14,29%**
 - **Zone 2²** : taux de **11,42%**.
- **Le budget Aire de camping-cars** : Ce budget enregistre en recettes de fonctionnement la redevance du délégataire exploitant du site dans le cadre du contrat de DSP, et les opérations d'ordre d'amortissement de l'équipement.
- **Le Budget Parkings** : ce budget créé en 2024 en vue du transfert de compétence effectif au 1^{er} janvier 2024 comprend les dépenses liées à la gestion et l'entretien des parkings. En dépenses de fonctionnement, sont inscrits les frais de personnels attachés à cette compétence, les frais de fonctionnement et de maintenance des équipements. En recette, ont été estimés les produits de redevance des usagers des parkings. En dépenses d'investissement, des travaux sur les infrastructures existantes sont envisagés et également les études pré-opérationnelles pour la création des parkings silo Bergaigne et des Huileries.

L'ensemble des budgets annexes est équilibré.

II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2025

Sur les budgets annexes, hors assainissement et eau, le montant des dépenses et des recettes d'équipement du seul BP 2025 s'élève respectivement à **16,5M€** en dépenses et à **4M€** de ressources d'équipement (cofinancements + cessions). A ces dépenses d'équipement viendront s'ajouter les reports de 2024.

¹**ZONE 1** (bac gris et jaune collectés toutes les semaines) 9 Communes : Achicourt, Anzin-Saint-Aubin, Arras, Beaurains, Dainville, Saint-Laurent-Blangy, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas-Les-Arras, Tilloy-Lès-Mofflaines.

²**ZONE 2** (bas gris toutes les semaines et jaunes tous les 15 jours) 37 Communes concernées Acq, Agny, Athies, Bailleul-Sir-Berthoult, Basseux, Beaumetz-Les-Loges, Boiry-Becquerelle, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Boisieux-Au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Boyelles, Ecurie, Etrun, Fampoux, Farbus, Feuchy, Ficheux, Gavrelle, Guémappe, Hénin-Sur-Cojeul, Héninel, Maroeuil, Mercatel, Monchy-Le-Preux, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuville-Vitasse, Ransart, Rivière, Roclincourt, Roeux, Saint-Martin-Sur-Cojeul, Thélus, Wailly, Wancourt, Willerval.

	Dépenses	Recettes
Citadelle	1 225 000	200 000
Encourager les activités de loisirs	1 721 000	0
Ilôt Bergaigne	2 301 237	2 117 500
Améliorer le cadre de vie	5 247 237	2 317 500
Faciliter les échanges et la mobilité	519 156	0
Matériel de réseau de transport	1 797 972	0
Parkings	1 890 000	0
Développer la mobilité	4 207 128	0
Bâtiments à vocation économique	45 500	0
Parcs d'activités et réserves foncières	2 496 070	1 762 940
Soutenir la formation et la recherche	12 500	0
Favoriser l'emploi, le tourisme et la formation	2 554 070	1 762 940
Opérations d'intérêt communautaire	4 527 375	0
Soutenir le logement et l'habitat	4 527 375	0
	16 535 810	4 080 440

CHAPITRE 4 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

I – LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre 8,2		Recettes d'ordre 0,37
	Dépenses Réelles 1,1		Recettes Réelles 6,1
			Résultat de fonct. N-1 2,8
	9,3	=	9,3
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre 0,74		Recettes d'ordre 8,58
	Déficit d'invest. N-1 2,3		Résultat de fonct. Cap. N-1 3,1
	Dépenses d'équip. N + reports N-1 8,6		Recettes d'équip. N + reports N-1 1,0
			Av. Remb.N et reports N-1 Agence Eau 0,5
	Remb. Capital de la dette 1,5		Emprunt prévisionnel 0,0
	Av. forfaitaire 0,1		
	13,2	=	13,2

Après affectation des résultats et intégration des reports issus de N-1, le budget primitif 2025 s'équilibre :

- En fonctionnement à **9,3M€** ;
- En investissement à **13,2M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2025 s'élèvent à **6,1M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **8,9M€** en prenant en compte le résultat de fonctionnement de N-1 pour **2,85M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2025 s'élèvent à **1,1M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,3	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2,85
Charges de personnel et frais assimilés	0,5	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	6,0
Autres charges de gestion courante	0,01	Subventions d'exploitations	0,0
Charges financières (intérêts dette)	0,2	Autres produits de gestion courante	0,05
Charges exceptionnelles	0,1		
Provisions	0,02	Reprises sur provisions	0,01
TOTAL DEPENSES REELLES	1,1	TOTAL RECETTES REELLES	8,9

A. COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement prévues à hauteur de **1,1M€** sont en légère baisse par rapport au BP 2024. Les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges à caractère général correspondant principalement à des dépenses pour les contrôles de conformité, les taxes foncières, les taxes hydrauliques, des intérêts de la dette et des charges de personnel.

B. COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent principalement entre le produit de la surtaxe assainissement prévue à hauteur de 5,2M€, la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) prévue à hauteur de 0,5M€. Les autres produits de gestion courante correspondent à la redevance pour frais de contrôle payés par le délégataire conformément au contrat de DSP (délégation de service public).

C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2025, l'épargne brute prévisionnelle est de 5M€, soit en hausse de +454K€ par rapport au BP 2024. Les dépenses de fonctionnement en légère baisse par rapport à celles du BP 2024, et les recettes de fonctionnement en hausse de +166K€, et en particulier celles liées à la surtaxe, expliquent la progression de l'épargne brute.

III – LES DÉPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT (en M€)			
<u>DÉPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Déficit investissement reporté N-1	2,30	Couverture du déficit N-1 + Reports N-1 (1068)	3,11
Dépenses d'équip. N + reports N-1	8,6	Subventions d'investissement N + reports N-1	1,0
		Avances remboursables N et report de N-1 (Agence de l'Eau)	0,45
Remboursement du capital de la dette	1,5	Besoin prévisionnel d'emprunt	0,0
Avances forfaitaires	0,1		
TOTAL DÉPENSES REELLES	12,4	TOTAL RECETTES REELLES	4,6

A. COTE DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement, sont prévues à hauteur de 8,6M€, reports de 2024 inclus.

L'annuité du remboursement du capital de la dette est inscrite pour un montant de 1,5M€.

B. COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- Des subventions d'équipement pour 1M€ (y compris les reports de 2024) ;
- Et des avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau pour 0,45M€ (y compris les reports de 2024).

La section d'investissement du budget assainissement s'équilibre sans recours à l'emprunt.

CHAPITRE 5 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET EAU

I – LE BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (en M€)

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre 2,6		Recettes d'ordre 0,1
	Dépenses Réelles 0,4		Recettes Réelles 2,2
			Résultat de fonct. N-1 0,8
	3,1	=	3,1
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre 0,3		Recettes d'ordre 2,9
	Déficit d'invest. N-1 0,5		Résultat de fonct. Cap. N-1 0,7
	Dépenses d'équip. N + reports N-1 2,7		Recettes d'équip. N + reports N-1 0,08
	Remb. Capital de la dette 0,2		Emprunt prévisionnel 0,0
	Av. forfaitaire 0,1		
	3,6	=	3,6

Après affectation des résultats et intégration des reports de N-1, le budget primitif 2025 s'équilibre :

- En fonctionnement à **3,1M€** ;
- En investissement à **3,6M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2025 s'élèvent à **2,2M€**, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à **3M€** excédent reporté de N-1 compris. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2025 s'élèvent à **0,4M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,1	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,8
Charges de personnel et frais assimilés	0,2	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	2,1
Charges financières (intérêts dette)	0,1	Autres produits de gestion courante	0,1
Charges exceptionnelles	0,0	Produits exceptionnels	
TOTAL DEPENSES REELLES	0,4	TOTAL RECETTES REELLES	3,0

A. COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Pour 2025, les dépenses réelles en fonctionnement sont prévues à hauteur de **453K€** soit en baisse de 0.04% (soit - 18KK€). Elles se répartissent majoritairement entre des charges courantes, des dépenses de personnel et des intérêts de la dette en baisse de 6K€ (non-recours en l'emprunt sur plusieurs exercices). Les dépenses de personnel sont en légère hausse (+7K€).

B. COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et d'autres produits de gestion courante (redevance pour contrôle et redevances pour occupation du domaine public).

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe eau revenant à la CUA prévue à hauteur de 1,8M€ ainsi que les ressources liées à la location des compteurs d'eau par le délégataire pour 0,2M€.

C. L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

Le BP 2025 fait ressortir une épargne brute prévisionnelle de 1,8M€, en hausse par rapport à celle constatée au BP 2024 (+380K€) sous l'effet de la hausse des ressources issues de la surtaxe.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,5	Couverture des Reports N-1 (1068)	0,7
Dépenses d'équip. N + reports N-1	2,7	Subventions d'investissement N + reports N-1	0,08
		Besoin prévisionnel d'emprunt	0,0
Remboursement du capital de la dette	0,2		
TOTAL DEPENSES REELLES	3,3	TOTAL RECETTES REELLES	0,8

A. COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement, y compris les reports de dépenses d'équipement de N-1, sont prévues à hauteur de 2,7M€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été enregistrée à 0,2M€.

B. COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources d'investissement de ce budget correspondent à des subventions d'équipement pour 0,08M€.

La section d'investissement du budget eau s'équilibre sans recours à l'emprunt.

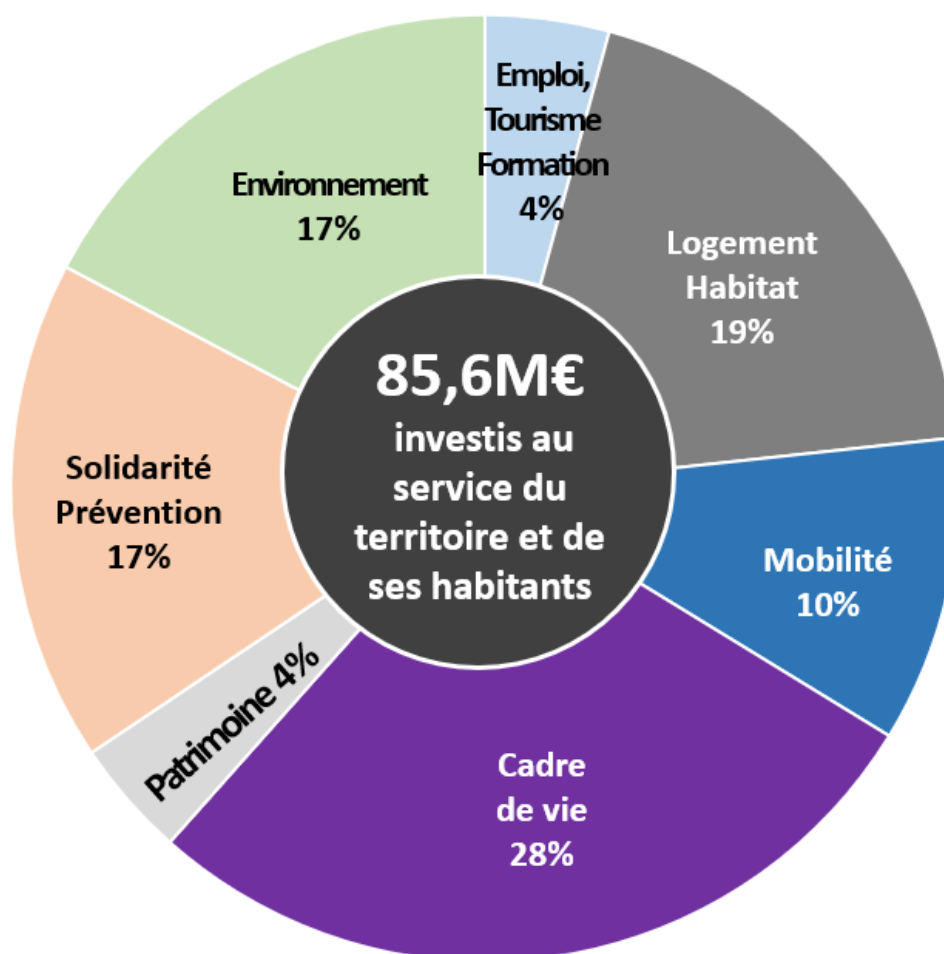
CHAPITRE 6 : PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGETS CONSOLIDES - DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1

en M€	DEPENSES			RECETTES		
	Reports	BP	TOTAL	Reports	BP	TOTAL
	2024	2025	2025	2024	2025	2025
	9,0	85,6	94,7	3,4	15,8	19,2

Le BP 2025 prévoit, tous budgets confondus, **85,6M€ de dépenses d'équipement** et **15,8M€ de recettes d'équipement** (subventions et cessions).

En y incluant les reports de N-1, le budget primitif de l'exercice 2025 enregistre **94,7M€ de dépenses d'équipement** dont **9M€** de reports issus de N-1. En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont prévues à hauteur de **19,2M€** dont **3,4M€** de reports de 2024.

Ces dépenses d'équipement de 85,6M€ prévues au BP 2025 se répartissent entre les différentes politiques publiques menées par la collectivité de la manière suivante :



Les dépenses et recettes d'équipement prévus au budget primitif 2025 sont les suivantes (hors reports de 2024) :

FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME ET LA FORMATION

3,6M€



En M€	Dépenses	Recettes
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	2,97	3,27
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET TOURISME	0,30	0,00
SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE AGRICOLE ET ESS	0,23	0,00
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	0,11	0,00
SOUTENIR LA FORMATION ET LA RECHERCHE	0,01	0,00
DEVELOPPER LE NUMERIQUE	0,005	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2025, FIGURENT NOTAMMENT :

- Parcs d'activités et réserves foncières : dont 1,3M€ pour l'aménagement de la zone de la Tourelle à Achicourt, 1M€ pour l'aménagement de la ZI Est, 0,2M€ pour la zone Dainville Achicourt ;
- Attractivité du territoire : 300K€ pour le versement d'une subvention à l'office du tourisme pour l'aménagement du bureau d'information touristique ;
- Soutien à l'activité économique : 200K€ pour les aides à la création immobilière, 30K€ pour la politique Economie sociale et solidaire ;
- Agencement de bâtiments de formation/social : Bâtiment des 3 parallèles, Samada ;
- Formation et recherche : Adrianor ;
- Développer le numérique : Boucle locale numérique (derniers paiements de co-financement des raccordements effectués par Arras Network).

SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

16,3M€



En M€	Dépenses	Recettes
OPERATIONS INTERET COMMUNAUTAIRE HABITAT	6,08	0,32
RENOUVELLEMENT URBAIN	4,56	0,61
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCI	2,79	0,99
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	2,19	1,69
PLUI ET URBANISME	0,45	0,00
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,26	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2025, FIGURENT NOTAMMENT :

- Les opérations d'intérêt communautaire : 4,3M€ pour les acquisitions foncières sur la zone de la Tourelle, 1,6M€ pour l'opération Champs Bel Air 2 à Dainville ;
- La poursuite du renouvellement urbain dans le cadre des conventions ANRU : 2M€ pour la résidence St Michel, ANRU résidence Baudimont (1,1M€), 0,8M€ pour la SPL au titre de l'opération 4 AS Place de Rouen, 0,4M€ pour l'ANRU Baudimont liaison Rouault Diderot ;
- Les aides au logement locatif social (ANAH, CUA) dans le cadre de la poursuite du PLH, les aides pour la rénovation énergétique ;
- Les dispositifs de soutien à l'habitat privé (ANAH, CUA) et d'aides à la rénovation énergétique des logements ;
- La reconquête des dents creuses correspondant à des opérations complexes notamment en milieu rural.

DEVELOPPER LA MOBILITE

8,9M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
FACILITER LES ECHANGES ET LA MOBILITE	2,86	0,96
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	2,01	0,05
PARKINGS	1,89	0,00
MATERIEL DE RESEAU DE TRANSPORT	1,80	0,00
ENCOURAGER LE COVOITURAGE	0,40	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2025, FIGURENT NOTAMMENT :

- L'aménagement du pôle multimodal de la gare d'Arras (2M€) ;
- La continuation du schéma vélo, et d'études relatives à la mobilité ;
- La gestion des parkings avec 1,3M€ pour la construction du parking silo sur le secteur Bergaigne, 190K€ pour le parking de la Grand'Place et 0,37M€ pour le renouvellement du contrôle d'accès du parking Centre Européen ;
- La poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs (motorisation de type gaz naturel).

AMELIORER LE CADRE DE VIE

23,8M€



<i>En M€</i>	Dépenses	Recettes
VOIRIE	16,88	2,34
ILOT BERGAIGNE	2,30	2,12
ENCOURAGER LES ACTIVITES DE LOISIRS	2,25	0,00
CITADELLE	1,53	0,20
PRESERVER NOS ESPACES NATURELS	0,86	0,20

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2025, FIGURENT NOTAMMENT :

- Des opérations de voirie pour 16,9M€ dont 16,4M€ pour l'entretien des voiries et 0,5M€ pour la gestion des feux tricolores ;
- L'aménagement de l'îlot Bergaigne pour 2,3M€
- Encourager les activités de loisirs : 2,25M€ dont 1,7M€ pour la réfection de la toiture du centre aqualudique, 270K€ pour la création d'une piste cyclable au sein du parc Jean Jaurès
- De nouveaux aménagements prévus sur le site de la Citadelle (1,53M€) dont 0,7M€ pour la concession d'aménagement pour la requalification de l'esplanade du Gouverneur (SPL de l'Artois) ;
- Pour la préservation des espaces naturels, 862K€ dont 361K€ pour la réhabilitation de la gare de Boyelles, 342K€ pour le Val de Scarpe et 159K€ pour le plan boisement.

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

14,8M€



En M€	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT	6,63	0,97
PREVENTION DES RISQUES	2,92	0,04
PRESERVATION DE LA RESSOURCE EAU	2,09	0,08
ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE	0,96	0,05
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,67	0,00
MOBILITE ELECTRIQUE	0,51	0,07
SCHEMA AMENAGEMENT GESTION EAUX SAGE SCA RPE	0,20	0,10
SECURITE INCENDIE	0,50	0,00
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,30	0,00
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	0,00	0,11

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2025, FIGURENT NOTAMMENT :

- Le programme de travaux d'assainissement consistant au renouvellement des réseaux, des collecteurs et visant à la réduction des pollutions (6,63M€) ;
- Les travaux en eau avec le renouvellement du réseau (2M€) ;
- Des opérations de prévention des risques pour 2,92M€ (curage de la Scarpe, cavités souterraines, poteaux et bouches d'incendie) financés en partie par la taxe GEMAPI ;
- Dans le cadre du plan climat, la rénovation énergétique des bâtiments se poursuit et est maintenue la contribution pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- Un budget de 510K€ est prévu pour poursuivre l'équipement du territoire en bornes électriques ;
- Une enveloppe de 300K€, hors reports 2024, est inscrite pour le versement de fonds de concours afin d'accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique.

ACCOMPAGNER LA SOLIDARITE ET RENFORCER LA PREVENTION

14,7M€



En M€	Dépenses	Recettes
PISCINES COMMUNAUTAIRES	8,23	0,59
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	1,87	0,00
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	1,67	0,30
ENCOURAGER LE SPORT	1,27	0,82
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,91	0,50
CIMETIERES CREMATORIUM	0,50	0,00
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,15	0,05
ACTIONS POUR LA SANTE	0,06	0,00
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,04	0,00

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2025, FIGURENT NOTAMMENT :

- La gestion des piscines communautaires (8,23M€), et notamment la restructuration de la piscine F. Ménard d'Achicourt pour un montant de 7,9M€ ;

- Les fonds de concours à destination des communes, qu'ils relèvent du cadre classique ou exceptionnel pour un total de 1,87M€ ;
- La réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Beaurains pour un montant de 1,6M€ ;
- La rénovation énergétique des salles de sport (1,27M€) dont la salle Peguy (1M€) ;
- La poursuite de l'installation de la vidéoprotection ;
- L'extension de cimetières pour 500K€.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

3,4M€



En M€

	Dépenses	Recettes
MATERIEL, MOBILIER	1,84	0,00
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	1,52	0,09
GESTION COURANTE	0,07	0,04

PARMI LES OPERATIONS INSCRITES AU BP 2025, FIGURENT NOTAMMENT :

- Le renouvellement de matériels informatiques et de bureautique ;
- Divers aménagements des locaux administratifs dont l'Arsenal ;
- L'acquisition de véhicules de services.